

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

> LE MOT DU PRÉSIDENT

> SCHÉMA DIRECTEUR

Les investigations menées au cours de la phase 2 (prospective 2018 -2030) ont fait ressortir les éléments suivants :

- L'évolution territoriale (loi NOTRe)
- L'impact du réchauffement climatique sur les ressources (étiage et phénomènes extrêmes)
- Des possibilités d'interconnexion / sécurisation avec les collectivités limitrophes
- Des consommations à l'horizon 2030 estimées à 7.5 M m³/an
- Un bilan besoin / ressource très largement excédentaire, mais avec des risques de pénuries élevés en période d'étiage cumulés aux consommations de pointe

Face à ce constat, le scénario n°2 [*création de la liaison Arthez-Baudreix et réorientation des ressources*], a été approuvé par le Comité Syndical lors de la séance du 13 décembre 2018.

Cette évolution permettra de sécuriser l'intégralité de l'ossature du SMNEP, et ainsi l'alimentation de l'ensemble des Distributeurs.

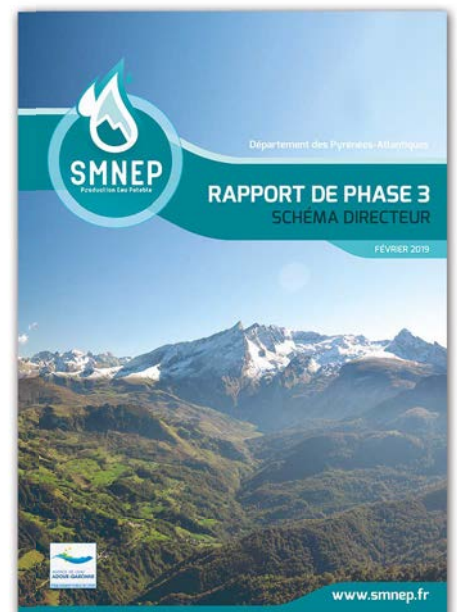
Le programme de travaux issu des phases 1 et 2 avoisine les 32 M € HT.

La phase 3 devra permettre d'aboutir à leur répartition annuelle en intégrant l'évolution du prix de l'eau, le recours à l'emprunt et l'évolution des politiques d'aide de l'AEAG et du CD64.

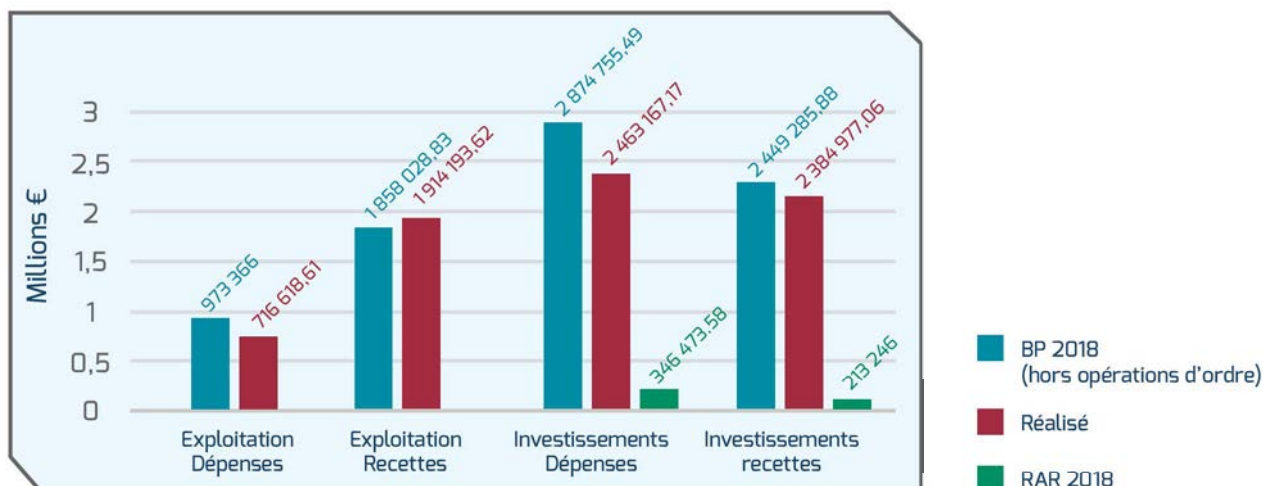
Ce travail conduira le Comité à adopter le programme pluriannuel d'investissement 2018 - 2030

■ Fiches de synthèse

- Délibération 2019/5 « Schéma Directeur production d'eau potable – Validation du Programme Pluriannuel d'Investissement 2018 - 2030 »



> COMPTE ADMINISTRATIF 2018



- Délibération 2019/1 « Approbation du compte de gestion 2018 »
- Délibération 2019/2 « Approbation du compte administratif 2018 »
- Délibération 2019/3 « Affectation des résultats 2018 »

> BUDGET PRIMITIF 2019

	BP 2018	BP 2019	Variation
Dépenses d'exploitation	2 710 058	2 754 614	+ 1,6%
Recettes d'exploitation	2 710 058	2 754 614	
Dépenses d'investissement <i>dont RAR exercice précédent</i>	4 667 374 872 967	5 514 606 346 473	+ 18,2%
Recettes d'investissement <i>dont RAR exercice précédent</i>	4 667 374 465 216	5 514 606 213 246	

- Délibération 2018/4 « Approbation du budget primitif 2018 »

> AVANCEMENT DES PROGRAMMES DU SMNEP

➤ 1203 - RENOUELEMENT LUQUET-MAUCOR



Une réunion publique a eu lieu le 4 octobre à 19h, pour présenter les travaux des secteurs 7 à 10 (communes de Gabaston et Saint-Jammes) qui se dérouleront entre octobre 2018 et juillet 2019. Les travaux du secteur 10, réalisés par l'entreprise BAYOL, sont terminés. L'entreprise EHTP réalise les travaux du secteur 7 depuis début janvier. Ils devraient être achevés fin mars.

➤ 1409 - INTERCONNEXION SIAEP TARBES NORD

Dans le cadre du dossier de déclaration de projet pour motif d'intérêt général, accompagné de la mise en compatibilité du POS de Ger, permettant la traversée du bois du Pouey (demande de défrichage), l'enquête publique a eu lieu du 9 au 24 juillet 2018. Aucune observation n'a été apportée. Suite à la mise en compatibilité du POS survenue le 28 septembre dernier, la DDTM nous a délivré l'autorisation de défrichage le 7 novembre. Les travaux de mise en place de la canalisation ont eu lieu début février. **L'opération peut donc être soldée.**

1503 - CREATION DES FORAGES DE BAUDREIX F2 ET F3

Acquisition foncière : L'acquisition de la parcelle AA 42 aura lieu courant mars.



1601 - AYGUE BLANQUE



L'enquête publique a eu lieu du 29 janvier au 19 février 2018. Le dossier a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur et du CODERST (17 mai). Les arrêtés préfectoraux ont été signés par le Préfet le 30 janvier 2019. Ils ont été notifiés le 7 février.

1602 - REPRISE DU SEUIL D'ARTHEZ-D'ASSON

Pour faire suite aux situations d'étiage d'août 2016 et 2017, nous avons engagé une mission d'étude et d'assistance pour la création d'un seuil « durable ». Cette mission a été confiée à 2AE en avril 2017. Suite à des campagnes de mesure sur le terrain, 2 AE a remis son rapport d'étude hydraulique en avril 2018. Nous avons ensuite rencontré les services de l'AFB et de la DDTM le 14 mai. Ces derniers nous ont fait part d'un certain nombre de remarques, qui ont été prises en compte dans le rapport. Une deuxième réunion de présentation a eu lieu le 5 décembre. Des ajustements doivent être apportés. **Une réunion de terrain permettant de valider une solution technique aura lieu le 26 février.**

1801 - LIAISON ARTHEZ-BAUDREIX

La première version du tracé a été approuvée lors du Comité Syndical du 21 septembre 2017, après concertation avec les Maires des communes concernées à l'été 2017. Nous avons ensuite organisé diverses réunions publiques début 2018. Nous rencontrons depuis février les propriétaires pour négocier les servitudes de passage. Ces rencontres sont très chronophages, et ne permettent pas toujours d'aboutir. Certains propriétaires refusent catégoriquement le passage de notre conduite sur leurs parcelles. Ces refus, nécessitent de contourner et donc de modifier le tracé. L'état d'avancement de ces négociations est le suivant :

Communes	Convention signée	Favorable En attente convention	A rencontrer	Refus	Abandonné
Arthez-d'Asson	5				
Asson	11	1			7
Nay	7		2	1	6
Bourdettes	6	1	1		1
Mirepeix	1	1			
	30	3	3	1	14
	81%	8%	8%	3%	

Au regard du tracé actuel, le coût total de l'opération est estimé à 4.18 M€ HT. Une fois l'ensemble des conventions de servitude obtenu, il conviendra d'actualiser le chiffrage estimatif au regard du tracé définitif. Un dossier de demande de subvention sera alors transmis à l'Agence de l'Eau et au Conseil départemental.

1802 - TURBINAGE PONTACQ

Les conclusions du bureau d'études ORCHIS ont été présentées lors du Comité Syndical du 6 février 2018. Depuis, des éléments complémentaires ont été apportés. Lors de la dernière séance, le Comité a décidé de lancer cet investissement à condition d'avoir l'assurance des aides de la Région (ADEME ?) et des tarifs de rachat par ENEDIS.

1807 - SÉCURISATION DES OUVRAGES DU SMNEP

Marché signé avec BEACIT pour un montant de 20 557 € HT. Les travaux devraient s'échelonner sur la période janvier – mars.

1806 - INTERCONNEXION OSSUN

Diverses rencontres entre la commune d'Ossun et le SMNEP, ont conduit les 2 collectivités à signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la mission de maîtrise d'œuvre le 14 janvier 2019. La consultation sera lancée d'ici fin février. Ce projet intégrera une réflexion plus large pouvant aller jusqu'à la sécurisation du SIAEP du Marquisat.

> BILAN DES VOLUMES 2018

8 170 457 m³ soit +4.0% / 2017

L'augmentation est liée aux nouvelles ventes d'eau au SIEBAG et au SIAEP Tarbes Nord, effectives depuis le mois de juin 2017. En dehors de celles-ci, les consommations sont en légère augmentation par rapport à 2017 (+1.4%).

Courrier du 23 janvier adressé aux Distributeurs ;
Validation des volumes attendue au plus tard pour le 31 mars.

> LOI NOTRe, TERRITOIRES, REPRÉSENTATIVITÉ, STATUTS DU SMNEP

Le retrait du SMNEP de la commune de Lamarque-Pontacq (en raison de son adhésion au Syndicat des Eaux Béarn Bigorre) a été accepté par délibération lors du dernier comité syndical du 13/12/2018. Les modifications territoriales issues de la Loi NOTRe étant terminées, le SMNEP doit envoyer au cours du 1^{er} trimestre 2019, une proposition des nouveaux statuts à la Préfecture pour prise d'un arrêté. Ce sera l'occasion de revoir la représentativité des membres du SMNEP ainsi que d'étoffer les compétences.

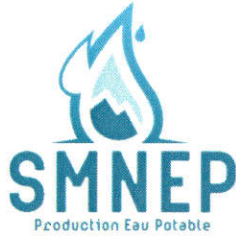
- Nouveaux statuts adoptés en Comité syndical du 15 février 2019
- Délibération DCS_2019 / N°6 – « Modification des statuts »

> QUESTIONS DIVERSES

PAT GAVE DE PAU :
CO-CONSTRUCTION PAT3

REQUALIFICATION DU PARCOURS
PÉDAGOGIQUE DE LA MAISON DE L'EAU





SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU

Séance du : 15/02/2019 Heure : 9h30

Date de la convocation : 31/01/2019

Objet : Approbation du compte de gestion 2018

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau, sous la présidence de Jean-Pierre PEYS,

Etaient présents : Délégués titulaires : MM. BUFFALAN, CAPERET, GAYAS, LAFFITTE, LAGAHE, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, PEDELABAT, PEYS, RHAUT, SANSOT, TREPEU ;

Délégués suppléants : M. DEBOSSE

M. PERE donne procuration à M. TRABESSE

Etaient absents et excusés :

Nbre de délégués en exercice : 17

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 14

M LASSEGUES a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président précise que le vote du Compte de gestion intervient avant celui du compte administratif.

Monsieur le Président présente au comité syndical les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Monsieur le Président s'est assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

> DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,

Au registre ont signé les membres présents,

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT

Jean Pierre PEYS



Acte certifié exécutoire :

- Par publication ou notification le 18/02/2019

- Par transmission au Contrôle de la Légalité le 18/02/2019



SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU

Séance du : 15/02/2019 Heure : 9h30

Date de la convocation : 31/01/2019

Objet : Approbation du compte administratif 2018

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau, sous la présidence de Jean-Pierre PEYS,

Etaient présents: Délégués titulaires: MM. BUFFALAN, CAPERET, GAYAS, LAFFITTE, LAGAHE, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, PEDELABAT, PEYS, RHAUT, SANSOT, TREPEU ;

Délégués suppléants : M. DEBOSSE

M. PERE donne procuration à M. TRABESSE

Etaient absents et excusés :

Nbre de délégués en exercice : 17

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 14

M LASSEGUES a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'élire Monsieur LAGRAVE comme président pour le vote du compte administratif de l'année 2018. Ce dernier présente les résultats de l'année 2018 :

Investissement

Dépenses	Prévus :	4 667 374.04
	Réalisé :	3 436 491.73
	Reste à réaliser :	346 473.58

Recettes	Prévus :	4 667 374.04
	Réalisé :	3 873 814.13
	Reste à réaliser :	213 246.00

Exploitation

Dépenses	Prévus :	2 710 058.20
	Réalisé :	1 755 973.93

Recettes	Prévus :	2 710 058.20
	Réalisé :	2 438 036.43

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	+ 437 322.40
Fonctionnement :	+ 682 062.50
Résultat global :	+ 526 964.10

.../...



SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU

Séance du : 08/02/2018 Heure : 9h30

Date de la convocation : 24/01/2018

Objet : Affectation des résultats 2018

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau, sous la présidence de Jean-Pierre PEYS,

Etaients présents : Délégués titulaires : MM. BUFFALAN, CAPERET, GAYAS, LAFFITTE, LAGAHE, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, PEDELABAT, PEYS, RHAUT, SANSOT, TREPEU ;

Délégués suppléants : M. DEBOSSE

M. PERE donne procuration à M. TRABESSE

Etaients absents et excusés :

Nbre de délégués en exercice : 17

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 14

M LASSEGUES a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de l'année de :	+ 682 062.50
- Un excédent de fonctionnement reporté de:	+ 311 006.56
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	+ 993 069.06
- Un excédent d'investissement de l'année de:	+ 437 322.40
- Un déficit d'investissement reporté de:	- 770 199.78
Soit un déficit d'investissement global à reporter de:	- 332 877.38
- Des restes à réaliser en dépenses de :	346 473.58
- Des restes à réaliser en recettes de :	213 246.00
Soit un solde de :	- 133 227.58
Soit un besoin de financement en Investissement de :	466 104.96

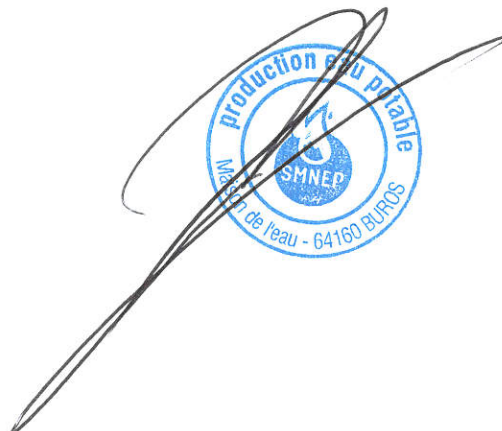
.../...

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCEDENT	+ 682 062.50
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	466 104.96
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (R002)	+ 526 964.10
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (D001) : DEFICIT	- 332 877.38

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**Le président
Jean-Pierre PEYS**



Acte certifié exécutoire :

- Par publication ou notification le 18/02/2019
- Par transmission au Contrôle de la Légalité le 18/02/2019



SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU

Séance du : 15/02/2019 Heure : 9h30

Date de la convocation : 31/01/2019

Objet : Budget primitif 2019

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau, sous la présidence de Jean-Pierre PEYS,

Etaient présents : Délégués titulaires : MM. BUFFALAN, CAPERET, GAYAS, LAFFITTE, LAGAHE, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, PEDELABAT, PEYS, RHAUT, SANSOT, TREPEU ;

Délégués suppléants : M. DEBOSSE

M. PERE donne procuration à M. TRABESSE

Etaient absents et excusés :

Nbre de délégués en exercice : 17

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 14

M LASSEGUES a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Lors de sa séance du 13 décembre 2018, le comité syndical a débattu sur les orientations budgétaires du syndicat pour 2019.

Après avoir examiné les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019, le comité syndical procède au vote.

Le budget principal pour l'exercice 2019, est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

Investissement

Dépenses 5 521 716.19

Recettes 5 521 716.19

Exploitation

Dépenses 2 756 723.91

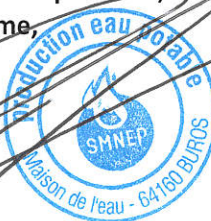
Recettes 2 756 723.91

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,

Au registre ont signé les membres présents,

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS



Acte certifié exécutoire :

- Par publication ou notification le 18/02/2019

- Par transmission au Contrôle de la Légalité le 18/02/2019



SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU

Séance du : 15/02/2019 Heure : 9h30

Date de la convocation : 31/01/2019

Objet : Schéma Directeur production d'eau potable – Validation du Programme Pluriannuel d'Investissement 2018 - 2030

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau, sous la présidence de Jean-Pierre PEYS,

Etaients présents : Délégués titulaires : MM. BUFFALAN, CAPERET, GAYAS, LAFFITTE, LAGAHE, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, PEDELABAT, PEYS, RHAUT, SANSOT, TREPEU ;

Délégués suppléants : M. DEBOSSE

M. PERE donne procuration à M. TRABESSE

Etaients absents et excusés :

Nbre de délégués en exercice : 17

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 14

M LASSEGUES a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président rappelle que le SMNEP s'est engagé dans l'actualisation de son schéma directeur fin 2017. Lors de la séance du 13 décembre 2018 le Comité a validé le scénario n°2 « Création de la liaison Arthez - Baudreix et réorientation des ressources », dont le programme de travaux a été estimé à 5.7 M€ HT. Les opérations antérieures à finaliser présentent un coût global de 8.2 M€ HT. Le chiffrage des travaux inhérents à la phase 2 (renouvellement réseaux, interconnexion et programme de recherche en eau) avoisine quant à eux les 17.5 M€ HT.

Au cours de la phase 3, le Comité est invité à se prononcer sur la programmation pluriannuelle des travaux 2018 – 2030, ainsi que sur la stratégie financière à adopter (évolution du prix de l'eau et recours à l'emprunt). Pour cela, 4 scénarii financiers ont été développés. Le tableau ci-dessous en présente une synthèse :

	SC1	SC2	SC3	SC4
Emprunts 2018/2030	18,3	11,9	9,6	10,8
Durée d'extinction de la dette max (années)	17,6	9,1	6,9	9,8
Investissement 2018/2030 (M€ HT)	24,5	21	19,5	19,2
Reliquat travaux SDAEP (M€ HT)	6,9	10,4	11,9	12,2

L'ensemble de ces indicateurs dépend directement de l'évolution des consommations. Le recours à l'emprunt devra donc être réévalué au regard des consommations réelles.

Acte certifié exécutoire :

- Par publication ou notification le 18/02/2019

- Par transmission au Contrôle de la Légalité le 18/02/2019

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL :

- **CONSIDERANT** que le SMNEP permet une mutualisation de moyen et une solidarité pour l'ensemble des distributeurs
- **CONSIDERANT** la nécessité de réaliser le programme de travaux 2018 – 2030 afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de l'ensemble du territoire
- **VALIDE** le scénario financier n°2, ci-annexé
- **VALIDE** les conclusions de la troisième phase du schéma directeur

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS**



Acte certifié exécutoire :

- Par publication ou notification le 18/02/2019
- Par transmission au Contrôle de la Légalité le 18/02/2019



SCHEMA DIRECTEUR – PHASE 3

PROGRAMMATION DES TRAVAUX ET EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU

N°	Intitulé	Type	Prio	Coût total (€ HT)	Part SMNEP	Période	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
0-A	Opérations SDAEP 2012 (Luquet - Maucor / forages Baudreix /	SDAEP 2012	1	6 316 748	6 316 748	--> 2020	1 293 053	2 392 695	2 631 000											6 316 748
0-B	MBC canalisation	MBC cana	1	1 950 000	1 950 000		150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	1 950 000
1	Création du regard de jonction des Aygues	Qualité	1	280 000	280 000	2019/2020		140 000	140 000											280 000
2	Sécurisation des ouvrages	Sécurité	1	36 641	36 641	2019		36 641												36 641
3	Reprise du seuil d'Arthez-d'Asson	Quantité	1	250 000	250 000	2019/2020		120 000	130 000											250 000
4	Diagnostic des forages de Baudreix F1, Lespielle, Simacourbe, L	Etude	1	117 500	117 500	2020			117 500											117 500
5	Sectorisation (MBC)	Quantité	2	88 943	88 943	2019/2020														0
6	Mise en place d'analyseurs	Qualité	2	63 830	63 830	2019		63 830												63 830
7	Sécurité et condition d'exploitation	Sécurité	1	29 729	29 729	2019		29 729												29 729
8-1	Amélioration station d'Arthez-d'Asson	Autre	2	14 368	14 368	2021				14 368										14 368
8-2	Amélioration station Lespielle	Autre	1	47 127	47 127	2022						47 127								47 127
8-3	Amélioration station Lalongue	Autre	1	11 650	11 650	2021					11 650									11 650
8-4	Amélioration station Calibet	Autre	2	14 450	14 450	2025								14 450						14 450
8-5	Amélioration station Buros	Autre	2	6 000	6 000	2024							6 000							6 000
8-6	Amélioration château d'eau de Viella	Autre	1	27 982	27 982	2021					27 982									27 982
8-7	Amélioration réservoir de Sarramayou	Autre	2	15 810	15 810	2024							15 810							15 810
9	Optimisation protection Bordes	Sécurité	2	3 420	3 420	2024							3 420							3 420
10	Mise en place d'un GE mobile forages de Baudreix (150 KVA)	Quantité	2	100 000	100 000															0
11	Reprise du bâtiment du forage de Baudreix F1	Sécurité	2	26 235	26 235	2025								26 235						26 235
12	Acquisition d'une pompe de secours à Lespielle	Quantité	2	20 370	20 370	2025								20 370						20 370
13	Mise en place d'un groupe électrogène (600 KVA) à Lespielle	Quantité	3	314 000	314 000	2 024														0
14	Acquisition de 2 pompes à vitesse variable à Lalongue	Quantité	3	32 000	32 000	2024							32 000							32 000
15	Etude de rechloration sur l'ensemble du réseau	Etude	2	25 000	25 000	2021				25 000										25 000
16	Sécurisation Arthez-d'Asson - Baudreix	Sécurisation	1	4 180 000	4 180 000	2020/2023			50 000	1 330 000	1 400 000	1 400 000								4 180 000
17	Interconnexion Ossun	Sécurisation	3	1 100 000	230 000	2019/2020		100 000	130 000											230 000
18	Etude hydrogéologique de recherche en eau secteur Piémont	Etude	1	42 000	42 000	2018/2023	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000								42 000
19	Renouvellement Axe Aygues - Pontacq 27 km DN 500 / 400	Renou	1	10 500 000	10 500 000	2026/2033									1 000 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	7 000 000
20	Renouvellement Liaison Pontacq - Luquet 8 km DN 500	Renou	2	3 500 000	3 500 000	2034/2036														0
21	Renouvellement liaison feeder - réservoirs de Coarrazze 5,5 km	Renou	3	1 500 000	ND															0
22	Renouvellement liaison Sedzère - CE Baleix 4,5 km DN 200	Renou	3	850 000	ND															0
23	Turbinage Pontacq	Renou	2	250 000	250 000	2020			250 000											250 000

31 713 803 28 493 803

1 450 053 3 039 895 3 605 500 1 526 368 1 596 632 1 604 127 207 230 211 055 1 150 000 1 650 000 1 650 000 1 650 000 1 650 000 20 990 860

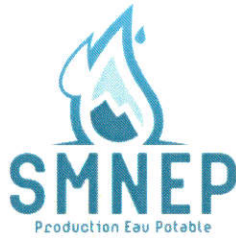
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Evolution consommation	7 960 652	7 651 440	7 576 185	7 600 272	7 528 622	7 560 294	7 592 164	7 624 222	7 656 469	7 688 907	7 721 539	7 754 365	7 787 387
Prix de l'eau (€/m ³)	0,2000	0,2000	0,2100	0,2100	0,2100	0,2200	0,2200	0,2200	0,2300	0,2300	0,2300	0,2300	0,2300

L'eau des pyrénées

Acte certifié exécutoire :

- Par publication ou notification le 18/02/2019

- Par transmission au Contrôle de la Légalité le 18/02/2019



SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU

Séance du : 15/02/2019 Heure : 9h30

Date de la convocation : 31/01/2019

Objet : Modification des statuts du SMNEP

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau, sous la présidence de Jean-Pierre PEYS,

Etaient présents: Délégués titulaires : MM. BUFFALAN, CAPERET, GAYAS, LAFFITTE, LAGAHE, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, PEDELABAT, PEYS, RHAUT, SANSOT, TREPEU ;

Délégués suppléants : M. DEBOSSE

M. PERE donne procuration à M. TRABESSE

Etaient absents et excusés :

Nbre de délégués en exercice : 17

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 14

M LASSEGUES a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Nord Est de Pau, syndicat de production d'intérêt interdépartemental, a été créé en 1963, à l'initiative des syndicats de la Plaine de Nay, de Nay Ouest, de Lembeye, de la Vallée de l'Ousse et des Luys et Gabas. La création de cette collectivité était motivée par un principe de solidarité et de mutualisation de moyen.

Sa principale compétence est d'assurer la production d'eau potable sur l'ensemble de son territoire. Il a en charge les investissements permettant de garantir une eau de qualité, en quantité suffisante pour couvrir les besoins des collectivités adhérentes.

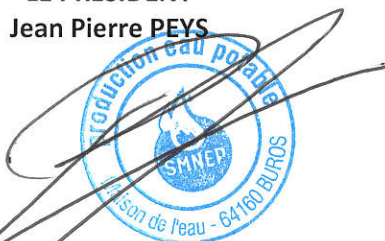
Suite à la réforme territoriale imposée par la loi NOTRe, les collectivités adhérentes au SMNEP ont été remaniées. Aussi, il convient de réviser les statuts du SMNEP.

OÙI CET EXPOSE, APRES LECTURE DE LA PROPOSITION DES STATUTS CI-ANNEXES ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** les statuts ci-annexés ;
- **TRANSMET** les statuts à ses membres pour approbation dans les délais légaux ;
- **SOLLICITE** la Préfecture pour la mise à jour des statuts par la prise d'un arrêté.

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS**



Acte certifié exécutoire :

- Par publication ou notification le 18/02/2019
- Par transmission au Contrôle de la Légalité le 18/02/2019



SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU

Séance du : 15/02/2019 Heure : 9h30

Date de la convocation : 31/01/2019

Objet : Schéma Directeur – Validation des orientations liées à l'évolution des consommations

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau, sous la présidence de Jean-Pierre PEYS,

Etaient présents : Délégués titulaires : MM. BUFFALAN, CAPERET, GAYAS, LAFFITTE, LAGAHE, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, PEDELABAT, PEYS, RHAUT, SANSOT, TREPEU ;

Délégués suppléants : M. DEBOSSE

M. PERE donne procuration à M. TRABESSE

Etaient absents et excusés :

Nbre de délégués en exercice : 17

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 14

M LASSEGUES a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président rappelle que le SMNEP s'est engagé dans l'actualisation de son schéma directeur fin 2017. Lors de la séance du 6 juillet 2018, le Comité avait validé les conclusions de la phase 1 (bilan 2012 - 2017) et décidé d'engager la phase 2 (prospective 2018 – 2030).

Cette deuxième étape vise à prévoir l'évolution des consommations à l'horizon 2030 et les infrastructures permettant de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de l'ensemble du territoire. Les syndicats de distribution ont été rencontrés entre juin et juillet 2018. A l'issue de ces réunions, les évolutions suivantes ont été proposées :

	Pop 2018	Conso 2018 (m³/an)	Conso 2025 (m³/an)	Conso 2030 (m³/an)	Evolution 2018 /2030	Evolution annuelle
SE LGL	32 533	3 300 997	3 386 887	3 430 687	3,9%	0,3%
SEA BB	31 691	2 789 705	2 554 294	2 633 836	-5,6%*	-0,5%
SIEBAG (Viella + VEG)	13 100	339 950	320 666	307 440	-9,6%	-0,8%
CCPN	27 579	1 350 000	1 032 374	1 085 425	-19,6%	-1,6%
SIAEP TN	12 000	180 000	180 000	180 000	0,0%	0,0%
Ossun	-	-	150 000	150 000	-	-
Total		7 960 652	7 624 222	7 787 387	-2,2%	-0,2%

Au regard de l'évolution quantitative et qualitative des ressources, en lien avec le changement climatique, des risques de pénurie moyen à faible ont été identifiés sur les secteurs Piémont et Ouest lors des consommations de pointe et en période d'étiage.

Pour pallier les dysfonctionnements futurs, trois scénarii d'évolution des infrastructures seront testés :

Annule et remplace DCS_2018 / N°19

Acte certifié exécutoire :

- Par publication ou notification le 18/02/2019

- Par transmission au Contrôle de la Légalité le 18/02/2019

1. **Ossature actuelle 2018**
2. **Création de la liaison Arthez – Baudreix et réorientation des ressources**
3. **Création de la liaison Arthez – Baudreix et captage d'une nouvelle ressource acheminée vers la station d'Arthez**

Après avoir présenté la prospective 2018 - 2030, le Comité est invité à se prononcer sur les principales conclusions de la deuxième phase de l'étude.

OUÏ CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL :

- **VALIDE l'évolution des consommations, telles que présentées ci-dessus.**
- **VALIDE les 3 scénarii d'évolution des infrastructures**
- **POURSUIT la deuxième phase du schéma directeur**

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**Le président
Jean-Pierre PEYS**

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "Production Eau potable" at the top, "SNDP" in the center, and "de l'eau - 64160 BURDES" at the bottom. The signature is a large, stylized cursive mark.

Annule et remplace DCS_2018 / N°19

Acte certifié exécutoire :

- Par publication ou notification le 18/02/2019
- Par transmission au Contrôle de la Légalité le 18/02/2019



SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU

Séance du : 15/02/2019 Heure : 9h30

Date de la convocation : 31/01/2019

Objet : Schéma Directeur production d'eau potable – Validation des conclusions de la phase 2 et choix d'un scénario d'évolution

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau, sous la présidence de Jean-Pierre PEYS,

Etaient présents : Délégués titulaires : MM. BUFFALAN, CAPERET, GAYAS, LAFFITTE, LAGAHE, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, PEDELABAT, PEYS, RHAUT, SANSOT, TREPEU ;

Délégués suppléants : M. DEBOSSE

M. PERE donne procuration à M. TRABESSE

Nbre de délégués en exercice : 17

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 14

M LASSEGUES a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président rappelle que le SMNEP s'est engagé dans l'actualisation de son schéma directeur fin 2017. Lors de la séance du 21 septembre 2018 le Comité a validé l'évolution des consommations à l'horizon 2030 :

	Pop 2018	Conso 2018 (m ³ /an)	Conso 2025 (m ³ /an)	Conso 2030 (m ³ /an)	Evolution 2018 /2030	Evolution annuelle
SE LGL	32 533	3 300 997	3 386 887	3 430 687	3,9%	0,3%
SEA BB	31 691	2 789 705	2 554 294	2 633 836	-5,6%	-0,5%
SIEBAG (Viella + VEG)	13 100	339 950	320 666	307 440	-9,6%	-0,8%
CCPN	27 579	1 350 000	1 032 374	1 085 425	-19,6%	-1,6%
SIAEP TN	12 000	180 000	180 000	180 000	0,0%	0,0%
Ossun	-	-	150 000	150 000	-	-
Total		7 960 652	7 624 222	7 787 387	-2,2%	-0,2%

Le bilan besoin / ressource à l'horizon 2030 a fait ressortir des risques de pénurie moyen sur les secteurs Piémont et Ouest, en lien avec l'impact sur les ressources du changement climatique. Ces phénomènes résultent de la conjonction de plusieurs facteurs (consommation de pointe, période d'étiage). Leur occurrence risque à l'avenir d'être de plus en plus fréquente. Afin de mieux appréhender ces épisodes, une analyse plus fine a été réalisée à l'aide de la modélisation hydraulique.

Cet outil a permis de simuler 3 scénarii d'évolution d'infrastructure :

- I. **Ossature actuelle 2018**
- II. **Création de la liaison Arthez – Baudreix et réorientation des ressources (Cf. SDAEP 2012)**
- III. **Création de la liaison Arthez – Baudreix et captage d'une nouvelle ressource acheminée vers la station d'Arthez**

Annule et remplace DCS_2018 / N°29

Acte certifié exécutoire :

- Par publication ou notification le 18/02/2019

- Par transmission au Contrôle de la Légalité le 18/02/2019

Les principales conclusions sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Avantage	Impact budgétaire limité	Amélioration du fonctionnement hydraulique Fonctionnement sécurisé de l'intégralité du territoire, même en cas d'indisponibilité des forages de Baudreix Risque de pénurie limité	Amélioration du fonctionnement hydraulique Fonctionnement sécurisé de l'intégralité du territoire, même en cas d'indisponibilité des forages de Baudreix Faible risque de pénurie Diminution des coûts d'exploitation de la station d'Arthez-d'Asson lié au captage d'une nouvelle ressource
Inconvénients	Problèmes hydrauliques constatés sur le réseau Risque de pénurie important en période de pointe Très forte vulnérabilité des forages de Baudreix	Coût important du programme de travaux	Coût important du programme de travaux
Coût hors programme de renouvellement	1.5 M € HT	5.5 M € HT	6.0 M € HT

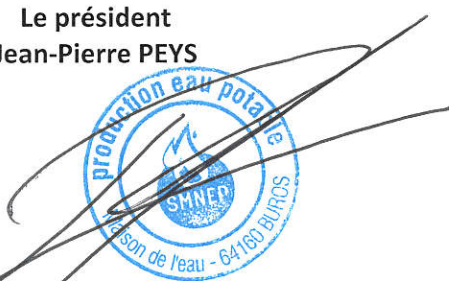
Le Comité est invité à se prononcer sur le choix d'un scénario. Le Programme Pluriannuel d'Investissement 2018 – 2030 sera construit sur cette base. Il intégrera notamment les évolutions connues en matière de subvention (AEAG et CD 64), le recours à l'emprunt, le plafonnement annuel des travaux et leurs lissages sur le long terme, ainsi que l'évolution acceptable du prix de l'eau.

OÙI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL :

- **VALIDE** les conclusions de la deuxième phase du schéma directeur, telles que présentées en annexe.
- **VALIDE** le scénario n°2 « Création de la liaison Arthez – Baudreix et réorientation des ressources »
- **ENGAGE** la phase 3, sur la base de ce scénario

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le président
Jean-Pierre PEYS



Annule et remplace DCS_2018 / N°29

Acte certifié exécutoire :

- Par publication ou notification le 18/02/2019
- Par transmission au Contrôle de la Légalité le 18/02/2019